

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2014

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 12/12/2014
34	<i>L'an deux mille quatorze et le dix huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
<b>Présents : 18</b>	
<b>Votants: 21</b>	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Francis BARTHES
<b>Pour: 21</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Antoine MARTINEZ par Francis BOUTES, Francine MARTY par Jean ARCAS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL, Yvan CASSILI
	<b>Absents:</b>

### Objet: Services à la population : Relais de Services Publics

Depuis 2008, le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte en maîtrise d'ouvrage un Relais de Services Publics à Saint-Chinian, dont la mission est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

Le coût de cette animation s'élèvera à 29 000 € en 2015, pour lesquels les cofinancements suivants sont sollicités :

- Etat (FNADT) .....	10 000 €
- Conseil général de l'Hérault .....	4 000 €
- Caisse d'Allocations familiales.....	5 000 €

avec un autofinancement de 10 000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer, au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population sur le principe de la poursuite de cette opération, sur le plan de financement proposé et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement, au titre de l'action entreprise par le Pays dans le domaine des services à la population sur le principe de la poursuite de cette opération, sur le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 18 décembre 2014.

Le Président,  
**Francis BOUTES**

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 23/12/2014
034 253403554 20141218-2014_18_12_09-DE

